

Rocard ? La CSG, l'impôt sur lequel vous payez un impôt

écrit par Maxime | 8 juillet 2016



La CSG est un impôt hypocrite, une sorte d'impôt sur le revenu bis.

Nous sommes d'ailleurs taxés sur un impôt (vous avez bien lu) puisqu'une partie de la CSG n'est pas déductible pour l'impôt sur le revenu, alors qu'elle correspond à un revenu non disponible puisque déjà confisqué.

Voilà le comble du dégueulasse, de l'injustice et un bel exemple de la perte des repères du citoyen qui doit payer sans chercher à comprendre le pourquoi du comment, en violation des articles 13 et 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen !

<http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/imposition-de-la-part-de-csg-non-173635>

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>